



Depuis janvier 2019, les 92 communes du Grand Figeac travaillent sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et arrivent à présent à une étape clef.

Où en est le PLUi ?

Le PLUi sera le document de référence pour toutes vos déclarations de travaux et demandes de permis de construire et il couvrira l'ensemble du périmètre intercommunal. Il s'agit d'un document à visée stratégique pour le développement choisi du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

Le PLUi arrive à présent à une étape phare. Après un an de diagnostic et un an de travail autour du projet sur la stratégie à développer pour les prochaines années sur le Grand Figeacois, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prend forme. Le PADD constitue la clef de voûte de votre PLUi. En effet, il décline les orientations politiques du territoire.

Ces orientations trouveront leurs traductions règlementaires dans le règlement écrit et le plan de zonage (règlement graphique) ainsi que dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui seront produites pour les zones d'aménagement à venir.

Le PADD : une étape clef co-construite

Pour ce faire, les élus municipaux et communautaires accompagnés des représentants des institutions (État Région, Départements..) et des différentes chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie...) ont travaillé activement à la co-construction de ce document stratégique qui aborde l'ensemble des thématiques qui constituent un espace de vie.

Ainsi, à travers 3 sessions d'ateliers déclinés sur chaque secteur du Grand Figeac, il a s'agit successivement de recenser les projets communaux et intercommunaux, choisir le scénario de développement et affiner l'imbrication des thématiques les unes avec les autres.

En effet, le PADD aborde l'aménagement du Grand Figeac et cherche donc à harmoniser et répondre aux enjeux de l'habitat, de l'agriculture, des ressources locales, de la mobilité, du paysage, de l'économie, de l'environnement, des communications numériques...



La population a aussi été associée à la construction de ce projet d'aménagement, lors de deux passages de l'estafette du PLUi -la Cittàmachina- qui a permis de récolter la parole d'habitant. En mars 2021, les éléments du diagnostic ont été présentés sur les marchés de plein vent, puis, en mai 2021, ce sont des sessions de travail sur les enjeux qui ont été proposés aux habitants.

Sur le Grand-Figeac

510ha *sur les espaces agricoles et consommés*
consommés
 au cours de la période **2008-2018**

Le PADD se doit de fixer également des objectifs de modération de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. En effet, le projet devra annoncer ses objectifs au regard des dix dernières années passées. Sur le Grand-Figeac, ce sont près de 510 ha qui ont été consommés en 10 ans sur la période 2008/2018.

Tous ces travaux ont permis de faire émerger une base solide de projet autour de la ressource en eau, de la préservation du caractère rural du Grand Figeacois et de la diversité de ses paysages et de son patrimoine naturel ou bâti.

Le 24 janvier, un débat sur ce projet sera tenu au sein du Conseil Communautaire puis au sein de chacun des 92 conseils municipaux par la suite.

Continuez de s'informer et participer au projet de PLUi

Enfin pour une communication la plus large possible et pouvoir échanger avec les habitants du territoire sur ce projet d'aménagement, des réunions publiques seront réalisées sur chacun des secteurs du Grand Figeac au mois de Février.

Pour continuer à vous informer sur la procédure et l'avancement des travaux du PLUi, vous pouvez retrouver, à travers le site internet du Grand Figeac, sa page dédiée : <https://www.plui-grandfigeac.fr/actualites>

Vous pouvez également émettre un avis, une demande, au sein des registres d'observation de qui se trouvent au sein de vos communes et au sein du siège de l'intercommunalité ou écrire au Président du Grand-Figeac.